



Association Intercommunale Familles Rurales

21 rue du Péplu

85620 Rocheservière

mail : transporscolaire@aifr.fr

www.famillesrurales.org/aifr

TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025

CIRCUIT ECOLE PRIMAIRE DE ST ANDRE TREIZE VOIES - MONTREVERD

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

SATV - ALLER LM-JV	
arrêt	aller
S.AND.13 V LES BERNARDIERES	08h00
S.AND.13 V LA CHEVROTIERE RD 56	08h03
S.AND.13 V IZEREAU VC	08h04
S.AND.13 V LA CHAGNAIS RD 56	08h09
S.AND.13 V LE GENETAIS	08h15
S.AND.13 V LA COUROLIERE	08h18
S.AND.13 V LA BROSE CAR.	08h21
S.AND.13 V ANDOUCIERE VILLAG. (P)	08h27
S.AND.13 V EC.PR.	08h35

SATV - RETOUR LM-JV	
arrêt	retour
S.AND.13 V EC.PR.	16h45
S.AND.13 V LES BERNARDIERES	16h47
S.AND.13 V LA CHEVROTIERE RD 56	16h50
S.AND.13 V IZEREAU RD 56	16h52
S.AND.13 V LA CHAGNAIS RD 56	16h57
S.AND.13 V LE GENETAIS	17h03
S.AND.13 V LA COUROLIERE	17h05
S.AND.13 V LA BROSE CAR.	17h08
S.AND.13 V ANDOUCIERE VILLAG. (P)	17h14

Accompagnatrice de transport : Marie-Annick CLAVIER-SICARD - 07 82 39 57 41

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

RÈGLE DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AGGLO TERRES DE MONTAIGU

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.

Horaires donnés à titre indicatif. MàJ au 01/11/2024
Se présenter au point d'arrêt 5 minutes avant le passage du car.